

par A. Rodríguez ; ordres mendiants et menace du scandale à la fin du Moyen Âge, par G. Geltner ; manquements et dérèglements dans l'Ordre teutonique du XII^e au XV^e siècle, par K. Toomaspoeg. Les conclusions de D. Iogna-Prat faites par oral lors du colloque en 2012 sont reprises par écrit. Elles rappellent clairement les principaux points de la réflexion collective sur les clôtures régulières et clôtures régulées. Toute la richesse des dix-neuf contributions est succinctement reprise dans des *Résumés* en français et des *Abstracts* en anglais. Un *Index nominum* et un *Index rerum* facilitent une fois de plus la consultation de cet ouvrage exemplaire.

Monique VLEESCHOUWERS-VAN MELKEBEEK

Paolo PIRILLO, **Forme e strutture del popolamento nel contado fiorentino**, t. 3, **Gli insediamenti al tempo del primo catasto (1427–1429)**, Florence, Olschki, 2015 ; 1 vol., 574 p. (*Provincia di Firenze. Cultura e Memoria*, 51). ISBN : 978-88-222-6380-3. Prix : € 59,00.

L'idée dont cet ouvrage découle fut émise vers l'an 2000 au sein des instances concernées (*Service des biens culturels de la Province de Florence*). Il s'agissait d'établir un programme de recherche sur l'histoire de l'habitat en Toscane, des origines à nos jours, sous le titre général d'*Atlas historique du territoire florentin*. Ses résultats seraient à la disposition de tous les professionnels concernés. Un premier volume parut sous le nom de *Carte archéologique de la Province de Florence*, précieux, mais introuvable. Le projet aboutit vraiment quand P. Pirillo eut pris sa réalisation en main. Se succédèrent coup sur coup, sous le titre général ci-dessus *Forme e strutture*, un premier tome, *Gli insediamenti nell'organizzazione dei popoli (prima metà del Quattrocento)*¹, puis un second, *Gli insediamenti fortificati (1280–1380)*². Celui dont je rends compte aujourd'hui vient donc, après un écart de sept ans, en numéro trois. Il a cette particularité de s'appuyer sur un document incomparable, la première série de déclarations fiscales globales de l'histoire de Florence, déclarations comprenant foncier, prêts, autres gains ; famille et personnes à charge, dettes, etc., imposées pour la première fois aux contribuables, à tous, citadins et gens de la campagne, en 1427–1429, et rassemblées sous le nom de cadastre (*catasto*). Leurs registres se comptent par centaines.

L'immense mérite de P.P. est d'en avoir recueilli et présenté les données de manière admirablement ajustée aux exigences de sa recherche, ciblée sur l'« insediamento » (peuplement), et destinée à être accompagnée de cartes détaillées (sauf restrictions budgétaires). Une introduction de l'A. décrit le contexte historique de la mise en place du nouvel impôt dans un État encore en construction, ainsi que ses aspects techniques, et explique en quoi son dispositif constitue une source pour l'étude du peuplement.

1. Florence, 2005.

2. Florence, 2008.

À la date qui nous occupe, l'État urbain s'étend sur deux diocèses, ceux de Florence et de Fiesole, eux-mêmes divisés en *pivieri* (circonscriptions ecclésiastiques regroupant plusieurs paroisses autour d'une église à baptistère, *plebs, pieve*) : on dénombre 61 *pivieri* pour Florence, et 36 pour Fiesole. Cette unité de base a servi de référence aux agents du fisc pour leurs registres, et telle est l'organisation du présent ouvrage. Il s'ouvre sur le considérable *piviere* de Florence, lequel rassemble 34 paroisses. Chaque paroisse a sa rubrique détaillée sur le cadastre, mais P.P. n'en conserve que les indications concernant la présence et la destination du bâti, sans même nommer le propriétaire : le bâti seul compte dans une enquête sur le peuplement.

La première paroisse (par ordre alphabétique) de ce premier *piviere* se nomme Arcetri. L'A. étrenne son procédé : il ouvre la fiche paroissiale standard en renvoyant le lecteur pour consultation à la rubrique « Arcetri » du vieux dictionnaire des communes toscanes (le *Repetti*), ainsi qu'à la carte adéquate de l'IGM (*Institut géographique*) pour aborder enfin les registres mêmes du cadastre. Mais là, on constate que les quatre références qu'on y trouve pour « Arcetri », pour deux lieux-dits, s'éparpillent chacune dans un registre différent du dit cadastre, effet de la dispersion dans l'État des domiciles permanents des quatre propriétaires. Ces quatre individus surveillent donc par des visites intermittentes leur *podere con casa da lavoratore* (exploitation agricole bâtie avec maison paysanne), un seul excepté, qui dispose aussi sur place d'une maison de maître *casa da signore*.

Dans le même *piviere*, San Miniato a Monte constitue un village plus important. Il s'étend sur seize lieux-dits, qu'il a fallu dénicher dans seize registres. Là encore, les exploitations agricoles constituent l'essentiel de l'habitat, avec la même mixité manifestement coutumière ; car si dix-huit bâtiments sont déclarés *poderi* (centres d'exploitation), quinze d'entre eux sont dits aussi disponibles conjointement pour maître et fermier dans un *podere da signore e da lavoratore*. On parle également de maisons (*case*) (une demi-douzaine), d'auberge (une), de pigeonniers (deux, dont un vide), de four, de pressoir à huile (un), de trois moulins sur l'Arno, chacun avec sa meule. Tout cela reste mince, mais on entrevoit des bâtiments professionnels, et la toponymie détaillée, souvent toujours actuelle, devrait pouvoir ébaucher, ici comme ailleurs, les grandes lignes d'une localisation du bâti dans l'espace paroissial.

Et le livre continue, des p. 29 à 499, et les *pivieri* défilent, paroisse par paroisse, lieu-dit après lieu-dit, et cela, dans une confrontation manifestement constante entre données informatiques – (ayons ici une pensée pour nos anciens, disparus, sans le franchir, au seuil de cette nouvelle ère, notamment E. Conti, évoqué dans l'ouvrage même, avec respect).

Pour utiliser ce considérable gisement d'informations, l'A. a mis trois index à la disposition des historiens. Le premier recense, par ordre alphabétique, l'ensemble des toponymes (un peu moins de 5 000) chacun avec

l'identification (un chiffre) de la, ou des agglomérations – *popolo, comune* – où il figure (p. 503–552). Le deuxième énumère par ordre alphabétique, tous ces *popoli* et *Comuni* qui forment l'État florentin à la date du cadastre de 1427–1429. Le troisième est un index topographique de la documentation. On y répartit entre les registres du cadastre de 1427–1429, désignés par leur numéro, les dossiers qui y ont été dépouillés, également identifiés par leur numéro (cinq chiffres). On imagine combien ce travail monumental, parfaitement organisé et totalement inédit dans l'histoire de la cartographie fournira d'informations rétrospectives aux utilisateurs de toutes catégories. On ne peut que souhaiter très vivement à ses A., pour mener à bien son tracé et les commentaires adéquats, l'appoint de ces financements espérés, promis... et hélas, compromis.

Charles M. DE LA RONCIÈRE

Tamara GRAZIOTTI, **Giustizia penale a San Gimignano (1300–1350)**, Florence, Olschki, 2015 ; 1 vol., VIII–180 p. (*Biblioteca della « Miscellanea storica della Valdelsa »*, 27). ISBN : 978-88-222-6327-8. Prix : € 26,00.

La notoriété de cette bourgade célèbre par son caractère médiéval et la beauté du paysage qui lui fait écrin, la richesse des documents qu'elle conserve depuis neuf siècles dans ses archives lui valent, sur son histoire, sa population, ses institutions, un flux de travaux dont la liste, depuis 30 ans, va rapidement s'allongeant. Cela surtout grâce à l'impulsion de l'école historique toscane, plus précisément pilotée, pour cette petite région, par l'excellente équipe de la revue *Miscellanea storica della Valdelsa*, régie depuis peu en matière éditoriale par O. Muzzi, après le regretté S. Gensini.

Ciblée sur la justice pénale régissant la bourgade, la présente monographie s'insère dans un courant ancien et toujours vivant, à la fois italien, toscan et local, que l'A. utilise pleinement (220 titres) : ouvrages généraux consacrés au droit et aux organes judiciaires des villes médiévales italiennes et à leurs dispositions normatives ; monographies toscanes en général, et locales en particulier, des plus anciennes aux plus récentes. On y voit, concernant le cas particulier de la justice, que le dispositif mis en place aux XIII^e–XIV^e, et déjà important, tient compte de manière équilibrée à la fois des textes normatifs, parfois complexes – eux-mêmes issus de la doctrine élaborée par les juristes et classée dans les statuts communaux – et à la fois de la jurisprudence établie au pénal par les tribunaux. S'y joignent dans certains cas les dispositions notariales, matériau non sans intérêt au pénal en ce qui concerne, par exemple, les accords de paix entre deux clans, enregistrés par les notaires et conservées ici dès le XIII^e siècle (p. xxv, 37).

L'A. présente en première part. les magistratures judiciaires concernées par le pénal ainsi que les dispositions de justice qu'elles sont statutairement tenues d'appliquer. Deux cours distinctes, familières dès la fin du XII^e siècle